

CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST
3^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest tenue le 17 avril 2023, à 19 h 30, en présentiel à la salle Louis-Philippe-Anctil à Ste-Luce et en virtuel, sous la présidence de Mme Julie Lacroix-Danis.

Quarante-quatre (44) membres en virtuel

Soixante-cinq (65) membres en présentiel

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

M. Martin Savoie, maître de cérémonie, souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre l'assemblée à 19 h 30 qui se tient en présentiel à la salle Louis-Philippe-Anctil à Sainte-Luce et en virtuel.

Il présente la présidente du conseil d'administration, Mme Julie Lacroix-Danis, qui agira à titre de présidente d'assemblée.

Celle-ci souligne la présence en salle de :

- Mme Sophie D'Anjou, directrice du Centre Desjardins Entreprises
- M. Pierre Côté, directeur Développement des affaires du Centre Desjardins Entreprises
- Mme Christine Chénard, directrice de comptes du Centre Desjardins Entreprises
- M. Pierre-Luc Lavoie, directeur de comptes – Gestion de patrimoine du Service Signature Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Elle présente également les personnes qui l'accompagnent :

- Mme Cynthia Coulombe, secrétaire d'élection
- Calie Anne Brisson, adjointe à la direction générale (au soutien)
- Madame Geneviève Ruest, conseillère Communication et vie associative (au soutien)
- Madame Julie Gasse, présidente d'élection (au soutien), puisque la présidente de l'assemblée est sortante de charge
- Monsieur Christophe Rolland, directeur général (à l'animation)
- Ainsi que M. Martin Savoie comme maître de cérémonie.

Étant donné que c'est la première assemblée de M. Christophe Rolland, il se présente sommairement aux membres. La présidente remercie l'ancien directeur général, M. Christian Le Jossec.

M. Savoie donne les précisions importantes sur les membres, puisque l'assemblée se déroule en mode virtuel. Comme précisé dans l'avis de convocation, certains votes se feront en direct alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Par la suite, il invite les membres à écouter le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

M. Savoie explique les règles de fonctionnement et le déroulement de l'assemblée.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices – Vote en direct

Étant donné qu'il y aura des votes à réaliser, la présidente mentionne que nous devons nommer deux (2) scrutateurs. Elle recommande donc Mme Caroline Gagnon ainsi que Mme Christine Paradis étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé.

La présidente demande si quelqu'un propose l'adoption de cette proposition, si quelqu'un appuie cette proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et approuvée, il est résolu de nommer Mmes Caroline Gagnon et Christine Paradis comme scrutatrices.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. La présidente demande si quelqu'un propose l'adoption de l'ordre du jour, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et approuvée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture.

Avant de passer à la proposition, la présidente présente ses excuses au nom de la Caisse, puisqu'à l'assemblée tenue en virtuel l'année dernière, certains problèmes de son sont survenus durant l'assemblée.

La présidente demande si quelqu'un propose l'adoption de du procès-verbal, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et approuvée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

La présidente profite de l'occasion pour présenter tous les administrateurs. Elle souligne l'implication de M. Denys Trépanier, sortant de charge qui ne se représentera pas aux élections, après 22 ans d'implication, dont 12 à titre de président.

Par la suite, elle présente les principales initiatives de la dernière année :

- Le Fonds du Grand Mouvement
- Programmes d'éducation financière et coopérative
- Programme *Tous engagés pour la jeunesse*
- Programme *caisse scolaire*
- La plateforme *La Fabrique à projets*
- Adoption d'un plan de développement durable

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Tout d'abord, M. Savoie invite les membres à regarder une courte capsule vidéo présentant l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins. Par la suite, il invite le directeur général, M. Rolland, à enrichir cette présentation.

Le directeur général mentionne quelques éléments entourant la situation financière de la Caisse :

- Une croissance de son volume d'affaires de 1,60 %;
- Une croissance de son actif de 0,96 %;
- Un passif de 610,84 M\$, soit une augmentation de 0,80 % ;
- Une croissance l'avoir de 2,19 % ;
- Une augmentation de 11,94 % des excédents d'opérations ;

- Une diminution des excédents nets de 52,41 %. Cette variation s'explique par l'investissement dans la modernisation de l'écosystème technologique, la poursuite de l'engagement à l'égard de la sécurité et à offrir une expérience numérique rehaussée. Ces investissements ont par conséquent augmenté les dépenses du Mouvement Desjardins. Les modèles internes permettent de répartir équitablement l'ensemble des coûts d'opération du groupe coopératif et de maintenir un meilleur équilibre financier. Cela se reflète dans les résultats financiers de la caisse qui voit sa cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents augmentés par rapport à l'année dernière.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Savoie invite les membres à regarder une courte vidéo qui relate en images l'impact de la Caisse dans son milieu au cours de la dernière année.

Il invite M. Rolland à présenter l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et des dons/commandites pour l'année 2022. Il explique la nécessité d'avoir une réserve, puisqu'elle permet à la Caisse de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en s'assurant de bien répondre aux besoins du milieu.

De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au courant de l'année, la réserve permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs de nos membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés. Toutefois, les sommes disponibles à la réserve ne représentent pas une obligation de dépense.

Le Fonds d'aide au développement du milieu est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement.

C'est d'ailleurs dans cette optique que l'ensemble des projets soumis font l'objet d'une analyse rigoureuse du comité coopération, un comité formé d'administrateurs et d'administratrices du conseil d'administration.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Savoie invite les membres en ligne et en salle à poser leurs questions.

Aucune question n'est posée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) - vote en différé

Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée afin de démontrer cet élément distinctif de notre coopérative.

La présidente précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents. Il mentionne que ce scénario a été préparé en tenant compte des lois applicables, des normes comptables et de l'équilibre pour maintenir notre solidité financière.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	2 653 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	27 065 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	157 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	6 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	29 881 k\$
Affectation au FADM	(164) k\$
Affectation à la RRE	(6 437) k\$
Affectation à la réserve générale	(23 280) k\$
Solde des excédents à répartir	0

M. Rolland enchaîne avec la proposition sur le partage des excédents annuels pour l'année 2022, soit :

- Ristournes aux membres : 1 422 532 \$
- Fonds d'aide au développement du milieu : 164 014 \$

La présidente demande si quelqu'un propose la recommandation de versements, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et approuvée, il est résolu d'adopter la recommandation de versements telle que présentée.

Cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et les discussions de ce soir.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Savoie revient sur les rôles pour la nomination des officiers.

Le rôle de la présidente d'élection est de présider l'élection, donc d'animer le déroulement de la période d'élection et de préciser le mode de votation.

Étant donné que :

- la présidente, Mme Julie Lacroix-Danis, est candidate,
- de même que le vice-président, M. François Jean,
- alors Mme Julie Gasse, membre du conseil d'administration à la Caisse, agira comme présidente d'élection, telle que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

Le rôle de la secrétaire d'élection est d'assister les personnes scrutatrices. Elle s'occupe du bon déroulement des votes pendant l'assemblée.

Étant donné que :

- la secrétaire du conseil d'administration, Mme Julie Gasse est nommée à titre de présidente d'élection,
- Mme Cynthia Coulombe est nommée afin d'agir comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

M. Savoie invite donc la présidente d'élection, Mme Julie Gasse, à faire part du rapport du comité de mise en candidature. Elle revient sur la démarche du profil collectif enrichi et les critères recherchés en 2023.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Avant de débiter les présentations, elle précise que chaque candidat pourra faire une courte présentation orale d'un maximum de 2 minutes. Cette portion de l'assemblée sera disponible sur le site Internet de la Caisse.

Voici les 8 personnes candidates qui sont présentées :

1. M. Léo Bélanger (par conférence téléphonique)
2. M. Louis Brunet, représenté par M. Joël Guimond
3. M. Yannick Côté (en personne)
4. Mme Geneviève Forest (en personne)
5. M. François Jean (en personne)
6. Mme Julie Lacroix-Danis (en personne)
7. M. Gilbert Marquis (en personne)
8. M. Alexandre Mazier (en personne)

5.2.4. Élection par votation (vote en différé)

Comme mentionné en début d'assemblée, l'élection par votation des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Savoie revient sur les éléments dont les membres seront appelés à voter :

- La répartition des excédents annuels (ristournes)
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Il explique la méthode et les règlements pour la votation et mentionne que notre assemblée sera disponible en réécoute.

Celui-ci mentionne également qu'il y aura plusieurs moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet, AccèsD mobile et, nouveauté cette année, par les bornes de votation. Ces bornes seront situées à certains centres de services de la Caisse, soit :

- Siège social (Saint-Anaclet)
- Centre de services du Bic
- Centre de services de Sainte-Blandine

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès la fin de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 21 avril. M. Savoie réitère que seuls les membres de plein droit pourront voter.

PRÉCISION SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. Savoie mentionne que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle à moins d'un vote négatif.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente remercie celles et ceux qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée.

Elle précise que si jamais la proposition obtenait un vote défavorable concernant la proposition de partage des excédents, l'assemblée devrait se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

La présidente poursuit et remercie également les membres présents de leur participation à cette assemblée générale annuelle. Elle souhaite également bonne chance à tous les candidats.

4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, 526 membres ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Proposition sur la répartition des excédents annuels :

- 97,72 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Les candidats élus (en ordre alphabétique) :

- Léo Bélanger
- Yannick Côté
- Geneviève Forest
- François Jean
- Julie Lacroix-Danis

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023, à 16 h.

Présidente (signature)

Secrétaire (signature)